

Conseil Municipal du 8 octobre 2024 Procès-verbal

Date de convocation : 4 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
le 8 octobre à 20h00,
le conseil municipal,
légalement convoqué,
s'est réuni en séance
ordinaire sous la présidence de

Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Amandine CLEMENCE, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Stéphane FOUQUET, Léa GUYON, Leroux Emmanuelle, Laurent MAILLARD, Emilie PERDEREAU, Mickaël PLAIS, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Philippe CHARPENTIER donne pouvoir à Marianne ROHART, Philippe COUDRAY donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Alain GAUTIER donne pouvoir à Annie DARAULT, Milène LEPROUST donne pouvoir à Stéphane FOUQUET, Mélanie MACE donne pouvoir à Léa GUYON, Christian MAUCOURT donne pouvoir à Annick CHARTRAIN, Jonathan REYT donne pouvoir à Laurent MAILLARD

Absents excusés : Gaëtan RENAULT

Absents non représentés : Néant

Anthony TRIFAUT constate le quorum.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour.

Christiane COULON se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Anthony TRIFAUT demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2024. Aucune remarque n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

- ❖ Accueil de KDE-Energy France pour un présentation des projets de développement d'énergies renouvelables (projet photovoltaïque au sol).



Localisation de la zone d'implantation potentielle du projet

A la suite des échanges, les élus du conseil municipal souhaitent ne pas se prononcer sur un avis car le projet leur parait insuffisamment analysé.

Rapport n°1 : Implantation du futur château d'eau

Par courrier en date du **2 octobre 2024**, la Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Montfort-le-Gesnois a informé notre service urbanisme du projet d'acquisition de deux parcelles pour accueillir la construction d'un château d'eau en remplacement de deux anciens réservoirs situés sur le domaine privé.

Cette acquisition d'intérêt général concerne les parcelles 579 et 581 du Lieu-dit La Brosse.



Cette acquisition fait suite à de nombreux problèmes notamment pour l'accès à la maintenance, c'est un ouvrage vieillissant et sans électricité. En cas d'avarie, la commune ne serait plus alimentée en eau potable.

La position du château d'eau sur la parcelle sera réalisée en fonction de l'étude qui sera faite après l'acquisition et ce, en fonction des modifications en termes de PLUi.

**Monsieur DREUX demande qui financera et s'il y a un impact sur le budget communal ?
Monsieur le Maire précise que le coût sera supporté par le SIAEP et qu'il n'y a aucun impact sur le budget communal.**

Après en avoir échangé, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité avec le souhait de positionner le château d'eau au fond de la parcelle afin d'éviter les nuisances.

Rapport n°2 : Subvention Fitness Montfort

L'association Fitness Montfort a sollicité une subvention auprès de la commune le 25 janvier 2024. Le dossier présenté lors du vote des subventions était incomplet, il n'a donc pas été possible de verser une subvention.

Depuis, la régularisation des pièces a été effectuée par l'association.

Une subvention de **810€** pourrait être envisagée.

Cette subvention serait accordée de manière dérogatoire et exceptionnelle car le règlement intérieur de la commune ne permet pas de verser une subvention en dehors de la période de référence.

Le conseil échange sur le caractère très exceptionnel de cette demande qui ne respecte pas le règlement. La crainte est de voir d'autres associations émettre ce type de demande.

Certains documents sont plus difficiles à obtenir pour les associations, notamment au niveau de l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette subvention à titre exceptionnel.

Rapport n°3 : Participation Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Monsieur le Maire rappelle que le CIDFF de la Sarthe est une association qui assure des permanences juridiques auprès des habitants de notre territoire. Elle est agréée par l'Etat pour sa mission d'intérêt général d'information sur les droits. Ces permanences ont lieu 2 fois par mois au Centre social LARES. Une juriste répond aux sollicitations, elle est diplômée et formée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF sollicite une participation afin d'assurer le financement de leurs services. Le conseil d'administration du Centre social LARES a fixé le versement d'une cotisation d'un montant de 0.10 € par habitant et par commune.

Pour l'exercice 2024, la participation s'élève à 291.70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette participation en faveur du CIDFF.

Rapport n°4 : Prévoyance sociale complémentaire pour 2025

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du **17 février 2021**, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

L'accord collectif national signé le **11 juillet 2023** par l'ensemble des associations représentatives d'employeurs territoriaux et des organisations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale vient renforcer les obligations des employeurs et les

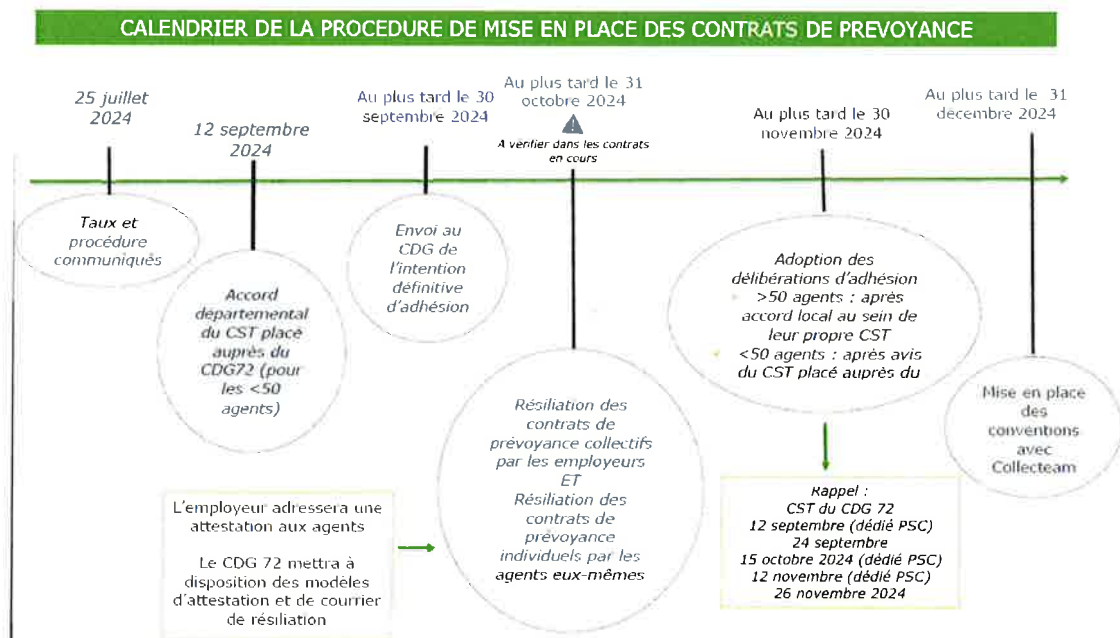
droits de leurs agents, en instituant notamment la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties Prévoyance dans le cadre de contrats collectifs conclus par l'employeur au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Un accord régional mené dans le cadre du dialogue social avec les organisations syndicales représentatives des Pays de la Loire a été adopté le **9 juillet 2024** confirmant le choix de la mise en place de contrats collectifs à adhésion obligatoire dès le 1er janvier 2025, avec une protection à hauteur de 90 % minimum du traitement et du régime indemnitaire en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité et **une prise en charge minimale par employeur de 50 % de la cotisation.**

Notre collectivité a émis une intention d'adhérer à ce contrat et à participer à cette consultation par délibération du 12 mars 2024. L'adhésion par adoption doit se faire avant le **30 novembre 2024** (délibération après avis du Comité social territorial du 15 octobre 2024).

L'accord régional du 9 juillet 2024 reprend pour partie l'accord collectif national, et notamment les conditions suivantes :

- ✓ Affiliation obligatoire des agents avec un taux de couverture de **90% ou 95%** (garantie de base)
- ✓ Taux de participation employeur (garantie de base) de **minimum 50%**
- ✓ Dérogation possible à l'affiliation obligatoire pour les apprentis et CDD déjà couverts seulement
- ✓ Condition d'ancienneté pour les contractuels de 6 mois sur années glissantes



Exemples :

⇒ Projection de participation employeur à 50% pour tous les agents (garantie de revenus à 90%) :

Garantie 90% du revenu net

Taux de cotisation retenu pour l'estimation du budget de participation employeur non modulé	
	1,45%
Assiette de cotisation (masse salariale de juin 2024 annualisée)	675 627,00 €
Cotisation prévoyance sur la base de la masse salariale de juin 2024 annualisée	9 796,59 €
Taux de participation employeur	50%
Budget de participation employeur y compris traitement social de la participation	5 403,36 €

⇒ Projection de participation employeur avec modulation par tranches de revenus pour tous les agents et à 90% :

Taux de cotisation retenu pour la simulation de modulation		1,45%			
En cas de modulation de la participation employeur en fonction des revenus					
Garantie 90% du revenu net	Revenu mensuel brut (TBI + NBI + RI)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
		=< 2200	> 2200 et =< 2500	> 2500	
	Taux de participation employeur	60%	55%	50%	
	Nombre d'agents	10	11	4	25
	Nombre d'agents en %	40%	44%	16%	100%
	Budget de participation employeur y compris traitement social	2119,40 €	2642,56 €	1 234,87 €	5996,83 €
Budget de participation employeur non modulé		5 403,36 €			Surcoût annuel de + 593 € par rapport au budget de participation non modulé

Une réunion de concertation a été proposée aux agents le 7 octobre 2024 afin de les informer et de recueillir leurs avis.

Il paraît adapté de proposer au CST un engagement de notre commune pour une garantie à 90% avec la modulation par tranches de revenus comme le précise la projection ci-contre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Émet un avis favorable à l'unanimité pour mettre en place un taux de garantie à 90% au 1^{er} janvier 2025
- Valide la modulation par 3 tranches de revenus comme précisé ci-dessus de la façon suivante :

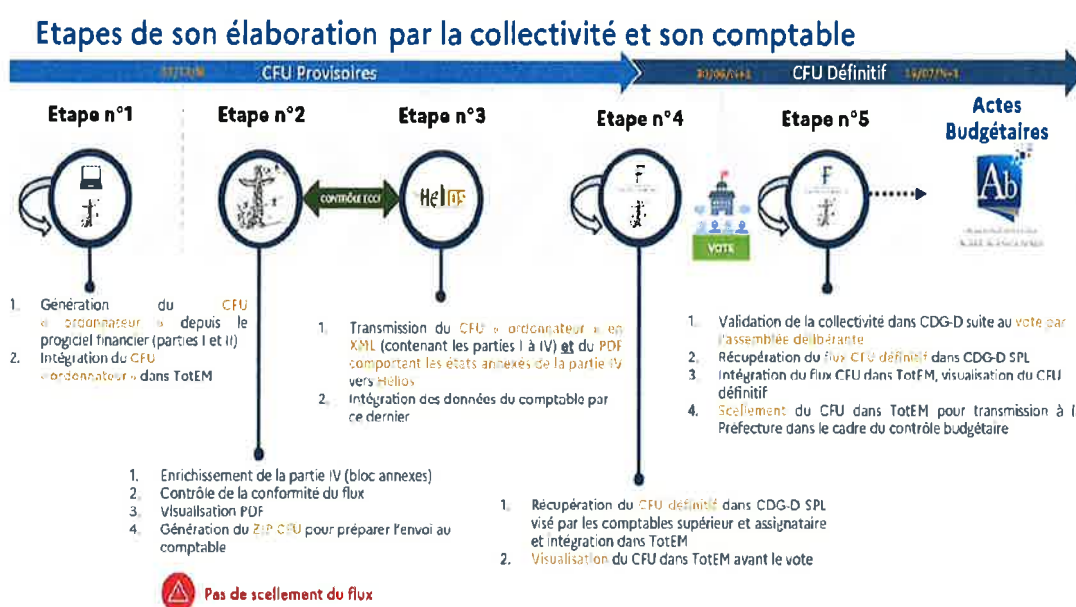
- 4 voix favorables pour une prise en charge à 50% pour tous,
- 18 voix choisissent la modulation.

Rapport n°5 : Mise en place du Compte Financier Unique

La loi de finances généralise le compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes des exercices budgétaires 2026.

Le but étant de combiner et remplacer les deux documents que sont le compte administratif (de l'ordonnateur) et le compte de gestion (du comptable public), afin de :

- rationaliser l'information budgétaire et comptable
- améliorer la lisibilité de l'information et constituer un levier de fiabilisation des comptes locaux
- simplifier les procédures entre l'ordonnateur et le comptable



Calendrier :

- lissage de 2024 à 2026
 - les collectivités expérimentatrices restent en CFU
- Des 2024, leurs budgets CCAS passeront également en CFU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la mise en place du CFU sur la commune.

Informations diverses :

- **Produit des amendes de police**

Lors de la séance du 27 septembre 2024, la Commission permanente du Département a proposé à Monsieur le Préfet de retenir, au titre de la répartition du produit des amendes de police notre projet d'installation de plateaux et d'îlots sur la RD 25, pour une aide d'un montant de **19 322€**.

- **Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation pour 2024**

Lors de la séance du 27 septembre 2024, la Commission permanente du Département a établi la répartition du Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation. Ce fonds se répartit entre les communes éligibles en fonction de critères (effort fiscal, potentiel financier, dépenses d'équipement par habitant, population INSEE, longueur de voirie).

Le Département a proposé aux services de l'Etat d'octroyer à notre commune la somme de **39 756.91€**

- **Fonds de péréquation de la taxe professionnelle**

Lors de la séance du 27 septembre 2024, la Commission permanente du Département a établi la répartition. Ce fonds se répartit entre les communes et les EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) défavorisés (potentiel fiscal par habitant inférieur au potentiel fiscal moyen de sa strate d'appartenance). Les critères suivants sont pris en compte : le potentiel fiscal par habitant et l'effort fiscal.

Le Département a proposé aux services de l'Etat d'octroyer à notre commune la somme de **6 321.97€**

- **Rencontres Gendarmerie sur la commune de Montfort-le-Gesnois**

Dans le premier semestre de 2024, Monsieur le Maire a échangé avec le Lieutenant de gendarmerie pour envisager des travaux communs autour de la lutte contre les cambriolages, la lutte contre les incivilités routières et l'implication des citoyens dans la sécurité communale. Des engagements ont été pris avec les services de l'État également lors de la signature d'une convention Sécurité/Sureté au titre de Petites Villes de Demain (PVD).

A la fin du premier semestre un bilan des actions de la gendarmerie a ainsi été fait en présence des Adjoints et Conseillers délégués.

En date du 24 septembre 2024, une réunion avec les Adjoints et Conseillers délégués a été organisée sur le thème de la Vidéo Protection.

A l'issue de ces échanges, il a été convenu les actions suivantes :

- Réalisation d'un audit de gendarmerie sur la commune afin de disposer d'une analyse d'impact de la mise en place de la vidéo protection. Une présentation de cet audit sera faite en conseil municipal pour définir les

axes de déploiement de la vidéo protection et une réunion avec la population pour sensibiliser les habitants à ce projet

- Organisation d'une réunion publique sur les incivilités routières et les cambriolages
- Mise en place du dispositif de participation citoyenne

- **Accueil Périscolaire**

La Communauté de communes a entendu nos propositions d'amélioration du service périscolaire et proposera, les 9 et 16 octobre prochains, un travail (avec les parents d'élèves) de réécriture du règlement de ce service. Pour notre commune, 2 parents d'élèves participeront à ces travaux en plus d'une élue Marianne ROHART.

La Communauté de communes devrait étudier la rétrocession de cette compétence pour les communes. Monsieur le Maire de Montfort-le-Gesnois a sollicité le Président pour que ce travail soit finalisé pour janvier afin de pouvoir envisager des inscriptions budgétaires sur les budgets respectifs.

Les élus communautaires de Montfort-le Gesnois ont rencontré les parents d'élèves de la commune le samedi 21 septembre.

Quelques chiffres :

- 2299 enfants scolarisés
- 1703 enfants inscrits
- 869 places (soit 37% du nombre d'enfants scolarisés)

- **Sécurité aux abords des écoles**

En date du 3 octobre, un accident s'est produit sur la rue du Haras, aux abords des écoles. Une jeune fille a été heurtée par un véhicule sur le passage piéton. Cet accident doit de nouveau tous (Élus, Enseignants, parents et enfants) nous remettre en question sur les aspects de sécurité routière. Monsieur le Maire et quelques élus se sont déplacés et ont pu échanger avec les différents acteurs. Un courrier sera transmis à tous les parents. Des propositions d'amélioration de la sécurité sera déclinées prochainement.

« Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée des classes, je constate avec mon équipe municipale une dégradation du respect des règles de sécurité routière aux abords des écoles se traduisant par des vitesses parfois excessives, des stationnements fantaisistes, des comportements de conduite agressifs et des enfants laissés seuls aux abords des écoles sur le bord de nos rues.

Je suis conscient que certaines situations peuvent engendrer des attitudes inappropriées : le risque d'être en retard au travail peut provoquer stress, énervement, inattention et vous conduire malgré vous, à oublier les règles élémentaires de la route partagée. Pourtant, si l'on y réfléchit bien, vouloir pallier un retard, d'ordre professionnel ou privé, par l'adoption d'une conduite inadaptée qui mettrait nos enfants en danger ne peut se justifier. Le non-respect des règles du code de la route aux abords

des établissements scolaires, le stationnement anarchique et les manœuvres des automobiles parfois sur les trottoirs mettent quotidiennement parents et enfants en danger.

Avec mon équipe municipale, nous optons tous les ans pour améliorer la sécurité dans notre commune et au niveau des établissements scolaires cela s'est traduit par de nombreuses actions permettant de travailler sur 3 axes :

- Réguler la vitesse aux abords des écoles
- Augmenter la visibilité du périmètre scolaire
- Sécuriser le déplacement des piétons

Ainsi, les aménagements suivants ont été réalisés :

- Mise en place d'espaces d'attentes pour les piétons devant les entrées des écoles
- Réduction de la vitesse des automobilistes par une zone 30
- Mise en place de plusieurs passages piétons avec éclairage
- Sécurisation des espaces piétons par du mobilier urbain
- Aménagements de places de stationnements sur la route de Lombron et parking du cabinet paramédical
- Sensibilisation aux règles de sécurité routière avec l'ACO

La présence de nombreux véhicules au regard du nombre d'enfants scolarisés, des flux de circulation importants sur la commune mais aussi la présence d'enfants à pied ou à vélo, plus vulnérables, requiert des précautions particulières, qui vont au-delà du code de la route.

Installer des aménagements spécifiques aux abords des établissements scolaires est donc essentiel pour garantir la sécurité de tous, enfants comme adultes mais ne peut se substituer à l'accompagnement et l'éducation des enfants par les parents aux règles de sécurité routière. La sécurité aux abords des écoles est l'affaire de tous.

Ainsi, et parce que je reste sensible à l'amélioration permanente de notre action, je vous propose un temps d'échanges sur site sur les questions de sécurité aux abords des écoles.

Je compte sur votre sens des responsabilités pour respecter les règles de sécurité routière et faire que les abords de nos écoles redeviennent un espace apaisé. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération. »

Madame CLEMENCE demande si une projection a été faite avec la future clinique vétérinaire installée ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il y a déjà des camions qui passent, que le flux généré par la clinique sera léger et qu'il y a une organisation déclinée, effectivement.

- **Projet de la route de la vallée**

L'équipe municipale a décidé d'engager l'ensemble des études nécessaires pour les travaux d'aménagements de la route de la vallée. Ces travaux comprendront les points suivants :

- Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement
- Travaux d'effacement des réseaux électriques et TELECOM
- Travaux d'éclairage public
- Travaux d'aménagements d'un cheminement piéton
- Travaux de sécurisation et de réduction de vitesse

Le Département nous a indiqué en septembre lors d'un rendez-vous en mairie que l'étude définitive a été rendue et que les travaux pourraient s'engager dans le second semestre 2025.

Le bureau d'étude SAFEGE devrait finaliser son étude en fin d'année.

ATESART a déjà proposé une première proposition d'aménagement. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion de commission avant d'engager une concertation avec la population.



- **Prochain conseil communautaire**

Le prochain conseil communautaire se tiendra le jeudi 17 octobre à 18h30 sur la commune de Montfort-le-Gesnois dans la salle Paul RICHARD. Le sujet de la Petite enfance sera abordé lors de cette réunion.

- **Liste des devis signés depuis le dernier conseil municipal**

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
QUIETALIS	Armoires froides restaurant scolaire	3 149.54 €	3 779.45 €
QUIETALIS	Bain marie / meuble hors d'oeuvre et meuble neutre	15 132.98 €	18 159.58 €
PLG	Sèches mains pour salle omnisports (x6)	2 791.44 €	3 349.73 €
PLG	Sèches mains pour salle polyvalente (x4)	1 860.96 €	2 233.15 €
INTERSPORT	Filet terrain de foot	191.58 €	229.90 €
APM EXPERT MENU	Fenêtre 2 vantaux Centre Lares (X3) - 1er étage facade	5 551.02 €	6 661.22 €
APM EXPERT MENU	Fenêtre 2 vantaux Centre Lares (X2) - hall d'entrée	3 700.68 €	4 440.82 €
APM EXPERT MENU	Fenêtre 2 vantaux Centre Lares (X3) - côté rue bureau 1 et 2	4 730.44 €	5 676.53 €
APM EXPERT MENU	Fenêtre 2 vantaux Centre Lares (X1) - bureau facade arrière	1 747.00 €	2 096.40 €
SONEPAR	Matériel pour raccordement borne de recharge voiture électrique	1 238.75 €	1 486.50 €
MAVASA	Panneaux pour vélos	516.20 €	619.44 €
CITEOS	Eclairage public ajout point lumineux route de Saussay	1 553.85 €	1 864.52 €
FIDUCIAL	Porte document pour service administratif (X3)	246.06 €	295.27 €
TRACAGE SERV	Traçage au sol sur voirie - complément	228.00 €	273.60 €
MAVASA	Panneaux pour salle polyvalente (A DELHALLE)	319.00 €	382.80 €
NICOLAS BAUDRON	Installation borne de recharge au service technique	4 197.39 €	5 036.87 €
TOYOTA MATERIAL	Gerbeur électrique	9 081.00 €	10 897.20 €
AMENAO	Mandat études pour programmation et aménagement du Champ de foire	13 900.00 €	16 680.00 €
	Total devis signés	70 135.89 €	84 163.08 €

FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
CHANZY-TAMPONS	Semelles et dateur pour mairie	16 01 €	19 21 €
PLG	Produits d'entretien	255 56 €	306 67 €
SEDI EQUIPEM	Registres pour comptes rendus du CM	170 04 €	187 20 €
LACOSTE DACTYL	Fournitures administratives mairie	336 52 €	336 52 €
FIDUCIAL	Fournitures administratives mairie	402 37 €	482 84 €
PITNEY BOWES	Cartouche pour machine à affranchir	178 50 €	178 50 €
GARAGE ECOLE	Coques pour télécommande Renault TRAFFIC	52 80 €	52 80 €
SAVARE FORMATIO	Formation CACES R485 cariste catégorie 2 - GUERNEVE N et ROULIER E	200 00 €	200 00 €
PRISMADECOR	Peinture terrain de foot	2 325 18 €	2 325 18 €
GARAGE ECOLE	Changement du démarreur IVECO 6582XW72	202 00 €	242 40 €
CHANZY-TAMPONS	Cassette d'encre pour mairie	10 19 €	12 23 €
MAJUSCULE	Fournitures pour école élémentaire	431 18 €	517 42 €
WOBZ DISTRIBUTI	Gobelets réutilisables (école maternelle)	35 00 €	42 00 €
GARAGE ECOLE	Revision KANGOO AE-063-VS avant CT	284 84 €	341 81 €
GARAGE ECOLE	Réparation KANGOO AE-063-VS avant contre contre visite	735 27 €	882 32 €
JOLIVET	Réparation roue robot de tonte	74 27 €	89 12 €
CLEMIE ASSURANE	Simulations de participation employeur - mise en place d'un contrat collectif de prévoyance	190 00 €	228 00 €
GARAGE ECOLE	Changement du démarreur Camion benne	227 00 €	272 40 €
INTERSPORT	Ballons pour école élémentaire	79 78 €	79 78 €
COMITE DEPAR SE	Formation PSC1 pour agents	910 00 €	910 00 €
SAVARE FORMATIO	Formation AACES R485 Cariste catégorie 2 GUERNEVE N et ROULIER E	333 33 €	400 00 €
GRUPE COMPTOIR	Remplacement vaisselle	268 53 €	322 24 €
	Total devis signés	7 718.37 €	8 428.64 €

Monsieur le Maire clôture la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H04.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Anthony TRIFAUT

Le Secrétaire de Séance
Christiane COULON

